EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Comptes annuels

EUROPLASMA SA

Exercice clos le 31 décembre 2016

BILAN
(en K€)

Bilan Actif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Brut	Amort. et dépréciations	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 494	1 350	144	209
Concession, brevets et droits similaires	1 316	1 268	48	57
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11		11	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**2 820**	**2 618**	**203**	**266**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	310	134	176	206
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 114	5 020	93	525
Autres immobilisations corporelles	202	166	36	41
Immobilisations en cours	43		43	48
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**5 668**	**5 320**	**348**	**820**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	66 227	65 801	426	425
Créances rattachées à des participations	13 042	11 399	1 643	5 485
Autres titres immobilisés				
Prêts	17		17	18
Autres immobilisations financières	19		19	19
TOTAL immobilisations financières :	**79 305**	**77 200**	**2 106**	**5 947**
ACTIF IMMOBILISÉ	**87 794**	**85 138**	**2 656**	**7 033**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	18	1	17	97
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	526	526		152
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**544**	**527**	**17**	**250**
AVANCES, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	66		66	
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 174	2 734	2 441	3 588
Autres créances	764	40	724	564
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**5 938**	**2 774**	**3 164**	**4 152**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	675	11	665	744
Disponibilités	3 297		3 297	5 756
Charges constatées d'avance	153		153	119
TOTAL disponibilités et divers :	**4 126**	**11**	**4 115**	**6 619**
ACTIF CIRCULANT	**10 673**	**3 311**	**7 362**	**11 021**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	331		331	285
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**98 798**	**88 449**	**10 349**	**18 339**

Bilan Passif

EUROPLASMA

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	11 165	11 165	6 967
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			56 840	49 382
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			10	10
Réserves statutaires ou contractuelles			384	403
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(47 904)	(34 373)
Résultat de l'exercice			(20 345)	(13 531)
		TOTAL situation nette :	**151**	**8 859**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			414	520
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**564**	**9 378**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			580	780
		AUTRES FONDS PROPRES	**580**	**780**
Provisions pour risques			366	318
Provisions pour charges			363	166
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**729**	**483**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles			5 328	5 021
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1	0
Emprunts et dettes financières divers				
		TOTAL dettes financières :	**5 328**	**5 022**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			65	88
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 404	1 288
Dettes fiscales et sociales			1 399	950
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			27	
Autres dettes			1	1
		TOTAL dettes diverses :	**2 831**	**2 240**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES			251	347
		DETTES	**8 476**	**7 697**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**10 349**	**18 339**

COMPTE DE RESULTAT

(en K€)

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	94	1 280	1 374	1 863
Production vendue de services	1 109	72	1 181	1 287
Chiffres d'affaires nets	**1 203**	**1 352**	**2 555**	**3 150**
Production stockée				
Production immobilisée				69
Subventions d'exploitation			8	6
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			479	1 211
Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			**3 042**	**4 437**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			38	92
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			171	13
Autres achats et charges externes			2 966	2 661
TOTAL charges externes :			**3 175**	**2 766**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			34	53
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 390	1 194
Charges sociales			657	817
TOTAL charges de personnel :			**2 047**	**2 012**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			846	746
Dotations aux provisions sur immobilisations				673
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 906	342
Dotations aux provisions pour risques et charges			129	236
TOTAL dotations d'exploitation :			**3 881**	**1 997**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			51	80
CHARGES D'EXPLOITATION			**9 188**	**6 908**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(6 146)**	**(2 471)**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(6 146)**	**(2 471)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	47	178
Reprises sur provisions et transferts de charges	26 517	
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	26 564	**178**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	40 507	11 285
Intérêts et charges assimilées	327	176
Différences négatives de change	1	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	40 835	**11 461**
RÉSULTAT FINANCIER	**(14 271)**	**(11 283)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(20 417)**	**(13 754)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	71	15
Produits exceptionnels sur opérations en capital	108	178
Reprises sur provisions et transferts de charges		417
	179	**610**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43	111
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	92	424
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions	106	
	240	**535**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(61)**	**75**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(133)	(148)
TOTAL DES PRODUITS	**29 785**	**5 226**
TOTAL DES CHARGES	**50 130**	**18 757**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(20 345)**	**(13 531)**

ANNEXE

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

TABLE DES MATIERES

PAGE

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ---- 10

1.1 EVENEMENTS CORPORATE : FINANCEMENTS ---- 10
1.2 AUTRES EVENEMENTS CORPORATE ---- 11
1.3 EVENEMENTS PARTICULIERS DE EUROPLASMA SA ---- 11
1.4 EVENEMENTS PARTICULIERS LIES AUX FILIALES ---- 12

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES ---- 13

3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ---- 15

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ---- 15
3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ---- 16
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES ---- 16
3.4 STOCKS ET EN-COURS ---- 19
3.5 CREANCES ---- 19
3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES ---- 20
3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ---- 20
3.8 CHARGES A REPARTIR : FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ---- 20
3.9 CAPITAUX PROPRES ---- 21
3.10 SUBVENTIONS ---- 25
3.11 AUTRES FONDS PROPRES ---- 25
3.12 PROVISIONS ---- 26
3.13 DETTES ---- 27
3.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ---- 27
3.15 SOLDES EN DEVISES ---- 27

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT ---- 28

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ---- 28
4.2 TRANSFERTS DE CHARGES ---- 28
4.3 RESULTAT FINANCIER ---- 29
4.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL ---- 29
4.5 IMPOTS SUR LES BENEFICES ---- 30
4.6 OPERATIONS EN DEVISES ---- 30

5 AUTRES INFORMATIONS ---- 31

5.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ---- 31
5.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS ---- 32
5.3 EFFECTIFS ---- 33
5.4 RECONCILIATION DES POSTES DE BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AVEC LES ENTREPRISES LIEES ---- 34
5.5 TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES PARTIES LIEES ---- 34
5.6 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ---- 34
5.7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ---- 35
5.8 INFORMATIONS DIVERSES ---- 36

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2016 a été marqué par les évènements suivants, détaillés ci-dessous :

1.1 Evénements Corporate : financements

Afin d'assurer les besoins de trésorerie sur l'année 2016 liés au développement de ses activités, le Groupe a mis en œuvre un plan combinant des modalités de financements en fonds propres et du besoin en fonds de roulement (BFR).

- **MODALITES DE FINANCEMENT EN FONDS PROPRES**

Equity Line Kepler Cheuvreux : Ligne de financement en fonds propres et augmentation de capital associée

Fin février 2016, le Groupe avait mis en place, avec Kepler Cheuvreux, une ligne de financement en fonds propres (Equity line) d'un montant maximum de 10 M€ sur 12 mois, structurée en 2 tranches dont une première tranche de 5 M€ activable en 2016. Les conditions de marché n'ont pas été propices à la bonne exécution du contrat d'Equity line et le Groupe a dû y mettre fin à la mi-juillet. A cette date, le montant du financement obtenu par augmentation de capital s'élevait à 1 238 K€, prime d'émission incluse nette de frais, correspondant à la souscription de 2 750 000 actions.
Le solde des BSA (6.250.000) initialement émis au profit de Kepler Cheuvreux au titre de ce contrat a été racheté par la Société pour un montant total de 200 euros aux fins de leur annulation.

Financement BEOCABSA

En lieu et place du contrat de financement par « Equity line », le 21 juillet 2016 la société a souscrit un contrat d'émission avec Bracknor Fund Ltd, un fonds d'investissement géré par la société de gestion Bracknor Capital Ltd, en vue de la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de 1 500 obligations convertibles en actions de 10 000€ de valeur nominale chacune (les « OCA »), se décomposant en une première tranche de 200 OCA et treize tranches de 100 OCA chacune, qui sont assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les «OCABSA») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 15 millions d'euros.
L'émission de la première tranche de 200 OCA (les « OCA Tranche 1 ») au profit de Bracknor Fund Ltd, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire de 2 millions d'euros, a été réalisée le 21 juillet sur le fondement de la 10ème résolution de l'assemblée générale mixte du 24 juin 2015.
L'émission des 13 tranches suivantes a fait l'objet d'une approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2016.
La deuxième tranche d'OCA a été émise le 2 septembre pour un montant nominal de 1 million d'euros donnant lieu à l'émission de 100 OCA.
Au 31 décembre 2016, 8 tranches avaient été tirées donnant lieu à l'émission de 900 OCA et de 25 048 186 BSA, générant un apport de fonds de 9 millions d'euros.

Augmentation de capital associée aux OCABSA

La conversion des obligations convertibles émises dans le cadre de l'emprunt obligataire avec Bracknor Fund Ltd a donné lieu à la création de 34 278 065 actions ordinaires nouvelles représentant une augmentation de capital de 8,6 M€, prime d'émission incluse, nette de frais. A ce montant d'actions s'ajoutent 472 962 actions émises au profit de Bracknor Fund ltd correspondant au paiement du « commitment fee » de 300 K€.

Augmentation de capital par conversion de prêts relais

En date du 20 septembre, le prêt relais de 1 M€ qui avait été souscrit en mai 2016 par la société CHO Power a été transféré via un contrat de novation à la société Europlasma.
Ce prêt de 1 014 K€ (intérêts inclus) a ensuite été converti en 2 430 807 actions le 20 septembre.
Le protocole d'accord portant novation sur le prêt relais de mai 2016, prévoit une obligation de conservation de 80% des titres souscrits jusqu'au 31 janvier 2017, ou avant, sous conditions.
En date du 9 novembre la société Europlasma avait bénéficié d'un 2ème prêt relais de 500 K€. Celui-ci a été converti en 1 859 890 actions le 5 décembre 2016.

- **MODALITES DE FINANCEMENT DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT**

Echelonnements de paiement

Le Groupe a obtenu des accords de rééchelonnement de certaines dettes auprès de fournisseurs et d'organismes sociaux.

Contrat d'affacturage

La mobilisation des créances clients d'Inertam dans le cadre d'un contrat d'affacturage a été mise en œuvre fin février 2016.

1.2 Autres événements Corporate

Attribution gratuite d'actions

Dans le cadre de la quatrième délégation accordée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2016, un nouveau plan de fidélité a été mis en place (appelé « Plan de fidélité n°4 »).
Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 8 juin 2016, permet d'attribuer gratuitement, conformément à la délégation, des actions aux salariés embauchés à partir du 1er mars 2014 à l'issue de leur période d'essai et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.
Au 31 décembre 2016, il a été attribué 125 000 actions au titre de ce plan.

Le Conseil d'administration du 8 juin 2016 a décidé l'attribution effective de 736 788 actions en faveur de la Direction du Groupe et du Président. La charge relative à ces attributions avait été enregistrée dans les comptes 2015.
Le Conseil d'administration du 14 décembre 2016 a décidé l'attribution de 428 085 actions au titre du bonus de fidélité 2016 du Directeur Général.

Contrôle fiscal

Europlasma et CHO Power ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité pour les exercices 2012 et 2013 portant sur tous les impôts et taxes, vérification étendue jusqu'au 31 mars 2015 en matière de TVA. Le contrôle s'est achevé fin décembre 2016 sans redressement, à l'exception du Crédit Impôt Recherche (CIR).
Le contrôle portait également sur les CIR 2012, 2013 et 2014 dont la vérification a été déléguée au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Groupe est en échange avec l'administration dans le cadre du débat contradictoire.
Le remboursement du CIR 2014 et du CIR 2015 a été suspendu le temps du contrôle.

Gouvernance

Le conseil d'administration réuni le 20 avril 2016, a coopté à l'unanimité Monsieur Yann Le Doré au poste d'administrateur indépendant en remplacement de Masdar Venture Capital représenté par Monsieur Erik Martel, dont le mandat venait à expiration et n'était pas renouvelé du fait du désengagement de Masdar Venture Capital.
Le Conseil d'Administration d'Europlasma, réuni le 22 août 2016, a coopté, à l'unanimité, Monsieur Erik Martel au poste d'administrateur indépendant, en remplacement de Crédit Suisse Asset Management représenté par Monsieur Henri Arif. Erik Martel ayant entre-temps quitté Masdar Venture Capital, avait de nouveau la capacité de mettre ses compétences et son engagement au service d'Europlasma.

1.3 Evénements particuliers de Europlasma SA

Contrat KNC (Chine)

Le système plasma destiné à la vitrification des cendres volantes de l'incinérateur de Houjie a été testé avec succès. La réception de l'unité sera réalisée lorsque le client aura achevé les travaux de raccordement qui lui incombent vraisemblablement au 1er semestre 2017.
En parallèle, la qualification du vitrifiat par le Ministère de l'Environnement (MEPSCC) suit son cours, avec pour objectif la mise en place d'une réglementation concernant le traitement des cendres volantes début 2018.

Contrat KNPP (Bulgarie)

Après 4 mois de présence quasi-continue en Bulgarie sur la période de mars à juin, les équipes d'Europlasma Industries ont finalisé le remontage de l'unité plasma de traitement de déchets radioactifs KNPP. Ceci a consisté à réassembler le four initialement testé à Morcenx en mai 2013 et à l'intégrer à l'ensemble de l'installation. Le remontage et raccordement du four de fusion de déchets faiblement actifs dans la centrale nucléaire de Kozloduy est réalisé. Les tests conduisant à la livraison de cette unité sont en cours et celle-ci devrait intervenir courant du 1er semestre 2017.

Contrat Déchets nucléaires moyennement actifs

A la suite du développement probant de la torche à oxygène, Europlasma a enregistré une commande pour la fourniture d'un système plasma destiné aux déchets moyennement actifs, un nouveau segment d'activité pour Europlasma. La livraison de ce système interviendra en 2017.

1.4 Evénements particuliers liés aux Filiales

CHO Power : commande des moteurs et levée des réserves en cours de la Centrale CHO Morcenx

La livraison finale avec réserves (FAR) a été réalisée fin 2015, et les réserves levées ou en passe de l'être.
Ainsi, concernant la capacité de production électrique du site, CHO Power a acheté 2 moteurs GE Jenbacher ayant chacun une capacité de production de 2 MWe. Ceux-ci spécialement conçus par GE Jenbacher pour la centrale CHO Morcenx ont été livrés sur le site de Morcenx en septembre 2016 et devraient être loués à CHO Morcenx.
L'installation et le raccordement des moteurs et de leurs équipements auxiliaires (armoire de contrôle, aéro-réfrigérants, cuves à huile, ventilateurs d'extraction) ont été finalisés en octobre 2016. Un protocole de tests très exigeants a par la suite révélé la nécessité d'optimiser plusieurs modes opératoires, décalant ainsi la réception du premier moteur à février 2017 et du second moteur à début avril 2017.

Inertam

La production totale traitée (démantèlement et vitrification) de 2016 est de 3 391 tonnes, contre 5801 tonnes en 2015.
La production du 1er semestre 2016 a été pénalisée par un incident technique survenu en mars sur le garnissage réfractaire de la voute du four. Cet incident a eu pour conséquence un ralentissement significatif de la cadence de vitrification, les volumes traités baissant de 23% sur la période à 2 294 tonnes contre 2 986 tonnes traitées au 1er semestre 2015.
Au 2nd semestre, des analyses effectuées en juillet sur des équipements de protection individuelle rebutés ont révélé la présence de traces d'amiante. Par mesure de précaution la direction a suspendu temporairement l'exploitation. Après plus de 2 mois d'arrêt en juillet et en août, et plus de 300 K€ d'investissement pour moderniser l'aéraulique de l'usine, la production a repris progressivement mi-septembre. Cependant, les arrêts et redémarrage répétés du processus de production ont prématurément dégradé les réfractaires du four, limitant considérablement la production du dernier trimestre.
Enfin, les mesures de sécurité renforcées et les évolutions de la réglementation impliquant des coûts de fonctionnement et d'investissement supplémentaires, ont conduit à augmenter les tarifs de traitement des déchets amiantés à compter de septembre 2016.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Europlasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font apparaître :
- un total bilan de 10 349 K€ et
- un résultat net déficitaire de 20 345 K€.

Ces comptes ont été arrêtés le 18 avril 2017 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :
- Les principes d'observation :
  - principe de l'entité
  - principe de spécialisation des exercices
  - principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
  - quantification monétaire
  - principe des coûts historiques
  - principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - le principe de bonne information et le principe d'importance relative
  - le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :
- l'ANC 2014-03
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables suivants :
  - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
  - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
  - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Continuité d'exploitation

Le Conseil d'administration d'Europlasma a pris acte des besoins de trésorerie à horizon de 12 mois et considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes sociaux selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée compte tenu :

1/ des perspectives de l'exploitation de ses filiales
- La livraison attendue de la centrale de CHO Morcenx (Final Acceptance - FA) qui devrait avoir un effet accélérateur sur les autres projets de centrale CHO,
- Le redémarrage d'Inertam avec un four totalement rénové.

2/ d'un plan de financement reposant sur :
- La trésorerie à l'ouverture,
- La capacité d'émettre les 5 dernières tranches d'OCA restantes pour un montant global de 5 M€ de la ligne de financement mise en place avec Bracknor Fund Ldt, en plus de celle de janvier 2017 pour 1 M€,
- Un apport en fonds propres de 3 M€ lié à la conversion des BSA adossés aux OCA au cours du 1er trimestre 2017.

Sur ces bases, la société estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'à fin 2017.

Changements de méthodes comptables

N/A

Changements de modalités d'application et d'estimations

N/A

Corrections d'erreurs

N/A

3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.
Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2016, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais de développement relatifs :

1) au programme SESCO pour 68 K€ (105 K€ au 31 décembre 2015) et
2) au nouveau programme de développement sur les torches qui devrait se traduire par le dépôt d'un brevet, Les frais y afférent sont mis en service sur 2015, pour une valeur nette comptable de 75 K€ (100K€ au 31 décembre 2015).

SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit) et **RESCOFIS**

Le projet SESCO consistait à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage d'énergie, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires.
Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er novembre 2013, date de leur mise en service.
Le programme SESCO, clôturé en 2014, s'est prolongé avec le programme ANR RESCOFIS (2014-2017) dont les frais de développement non significatifs ne sont pas activés.

Développement sur les torches

Ce projet devant faire l'objet d'un dépôt de brevet ne peut à ce jour être détaillé. Une communication sera effectuée sur le sujet en temps utile.
Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er juillet 2016, date de leur mise en service.

3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

L'activation de ces coûts de développement répond aux règles énoncées ci-avant en section 3.1.1 Frais de développement.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
Installations techniques	3 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3 Immobilisations financières

Europlasma SA est la société-mère du Groupe Europlasma.
Europlasma consolide ses comptes en normes IFRS, avec un exercice clos au 31 décembre.

Les états financiers d'Europlasma (comptes sociaux et comptes consolidés) sont disponibles au siège social, situé ZA de Cantegrit Est, 471 route de Cantegrit Est, 40 110 Morcenx.

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
SAS Inertam	2 237	-10 138	100,00%	6 115	0	2 348	1 130	8 108	-3 525	0	Néant
SAS FIG	622	-92	80,62%	4 522	426	0	0	0	2	0	Néant
SAS CHO Power	3 321	-9 598	100,00%	55 589	0	6 615	3 470	368	-9 641	0	Néant
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B. Renseignements globaux sur les autres titres											
1. Filiales non reprises au § A.											
Société Civile Immobilière de Gazéification				1	0	4 077	0			0	Néant
				0	0	0	0			0	
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0			0	
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	
C. Renseignements globaux sur les titres											
C'est-à-dire A + B											
1. Filiales											
a. Filiales françaises (ensemble)				66 227	426	13 241	4 600			0	Néant
b. Filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	
2. Participations											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0			0	
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	

3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Le tableau suivant récapitule pour chacune des filiales d'Europlasma la valeur des titres ainsi que leur dépréciation, le montant des créances rattachées à ces participations avec leur dépréciation et le montant des comptes courants :

		31/12/2016			31/12/2015			31/12/2016
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotation/reprise
Inertam	Titres de participation	6 115	-6 115	-	6 115	-6 115	**0**	**0**
	Créances rattachées aux participations et compte courant	2 348	-2 348	-	2 900	0	**2 900**	**-2 348**
CHO Power	Titres de participation	55 591	-55 591	-	25 710	-25 710	**0**	**-29 881**
	Créances rattachées aux participations et compte courant	6 615	- 6 276	339	26 629	-26 516	**113**	**20 240**
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	1	-1	-	1	-1	**0**	**0**
	Créances rattachées aux participations et compte courant	4 077	-2 772	1 305	3 245	-773	**2 472**	**-1 999**
FIG	Titres de participation	4 522	-4 096	426	4 522	-4 097	**425**	**1**
	Créances rattachées aux participations et compte courant	-	-	-	0	0	**0**	**0**
	Total	**79 269**	**- 77 199**	**2 070**	**69 122**	**-63 212**	**5 910**	**-13 987**

Justification de la valeur des titres :

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016, la Société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres qu'elle détient dans ses 4 filiales Inertam, FIG, CHO Power et Société Civile Immobilière de Gazéification.

Titres Inertam, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale Inertam, les titres sont dépréciés à 100%.

Titres FIG, 426 K€ de valeur nette après provision de 4 096K€

Compte tenu de la cession d'Europe Environnement en décembre 2013, la Société n'a plus à ce jour de survaleur potentielle. La valeur nette des titres a donc été ajustée en fonction de la quote-part de situation nette détenue au 31 décembre 2016.

Titres CHO Power, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale CHO Power, les titres sont dépréciés à 100%.
La valeur brute des titres CHO Power a augmenté de 29 881 K€ entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016. Ceci résulte de 2 opérations de recapitalisation de sa filiale par incorporation des créances rattachées.
Au 31 décembre 2016, une dotation aux provisions pour dépréciation des titres, complémentaire, a été dotée à hauteur de 29 881 K€.

Titres SCIG dépréciés à 100%

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.
Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en note 5.8.3.

Au 31 décembre 2016, elles sont constituées des créances envers la SC Immobilière de Gazéification (SCIG), envers CHO Power et envers Inertam.

Au cours de l'exercice 2016, Europlasma a avancé à la SC Immobilière de Gazéification 832 K€ de fonds supplémentaires pour honorer les remboursements de prêts dans la mesure où les facturations de loyers n'ont pas pu débuter. Au 31 décembre, la provision pour dépréciation de la créance est de 2773 K€, une dotation de 1 999 K€ ayant été comptabilisée sur l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, Europlasma avance à sa filiale CHO Power 6 615 K€, pour faire face aux besoins de CHO Power dans le cadre de la finalisation du contrat EPC et de sa filiale CHOPEX pour la mise en route et les essais de l'usine. Comme présenté en note 3.3.1, cette créance a été dépréciée à hauteur de 6 277 K€ au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2016, Europlasma avance à sa filiale Inertam 2 348 K€ pour financer les investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées en 2016, ce compte courant a été intégralement déprécié au 31 décembre 2016.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CUMP).
Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.
Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.
Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnement s'établissent à 17 K€ au 31 décembre 2016 contre 97 K€ au 31 décembre 2015.

La société dispose à son actif de 2 PHS (Plasma Heating System) d'ancienne génération. Compte tenu de l'ancienneté de ces produits finis et des faibles opportunités d'utilisation, ils sont totalement dépréciés au 31 décembre 2016.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ».
Dans ce cadre, les créances clients des sociétés Inertam, CHO Power, CHOPEX et SCIG ont fait l'objet d'une analyse qui a conduit la Direction à constater une dépréciation au 31 décembre 2016, notamment, au regard des situations nettes négatives des différentes sociétés et de leur situation de trésorerie (cf § 3.3.1 Autres participations).

Le montant des provisions pour dépréciation sur les créances de l'actif circulant s'élève à 2 734 K€ au 31 décembre 2016.

Parmi les créances fiscales, Europlasma détient un crédit impôt recherche à recevoir pour les années 2014 et 2015, dont le remboursement est suspendu jusqu'à la finalisation du contrôle de ces derniers (cf Section 1. Faits caractéristiques Corporate) pour respectivement 108 K€ et 148 K€. Au titre de l'exercice 2016, Europlasma a enregistré un Crédit Impôt Recherche pour un montant de 133 K€.

Les échéances des créances sont données en note 5.8.3.

3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti". Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2016, le versement initial de 250 K€, géré dans le cadre du contrat de liquidité est placé à hauteur de :

- 63 K€ d'actions propres, soit 216 025 titres détenus (31 décembre 2015 : 121 K€ d'actions propres, soit 135 227 titres détenus) et
- 10 K€ en disponibilités (31 décembre 2015 : 30 K€),
- 3 K€ de BSAR (31 décembre 2015 : 15 K€).

La valeur d'inventaire de ces actions propres étant inférieure à la valeur comptable au 31 décembre 2016, une provision pour dépréciation a été enregistrée pour un montant de 8 K€.

La Société dispose également comme placements de 2 portefeuilles de titres de respectivement 519 K€ et 91 K€ gagés au profit d'HSBC en 2010 en garantie des 2 cautions bancaires émises en faveur d'Iberdrola. Voir en note 5.2.1 Engagements donnés, pour lesquels une provision pour dépréciation a été enregistrée pour un montant de 2 K€, compte tenu de leur valeur d'inventaire, inférieure à leur valeur comptable.

La trésorerie est également composée au 31 décembre 2016 de :

- 3 212 K€ de liquidités principalement issues des dernières tranches du financement Bracknor tirées en décembre 2016 (cf § 1.1 Evénements corporate) ;
- 75 K€ de fonds bloqués destinés à l'émission d'une garantie bancaire émise début 2017 dans le cadre d'un contrat avec un client.

3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 153 K€ au 31 décembre 2016 contre 119 K€ au 31 décembre 2015. La nature de ces charges est restée sensiblement la même, à savoir des contrats de maintenance informatique et de location.

3.8 Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

La Société a retenu l'option comptable d'étalement des frais d'émission d'emprunts (méthode préférentielle).

Le montant brut des frais liés à l'émission de l'emprunt obligataire convertible de décembre 2015 s'élève à 290 K€. Ces frais sont étalés de façon linéaire sur une durée de 3 ans, durée de l'emprunt.
La valeur nette au 31 décembre 2016 des frais de l'emprunt OCPP de décembre 2015 est de 189 K€.

Le financement Bracknor par OCABSA est également un emprunt obligataire. Les frais d'émission de cet emprunt se décomposent en 2 parties : frais communs à l'ensemble des 14 tranches pour un montant de 356 K€, frais spécifiques à chaque tranche.
La valeur nette au 31 décembre 2016 des frais de cet emprunt est de 143 K€.

3.9 Capitaux propres

3.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social d'Europlasma est composé de 111 653 949 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.
Toutes les actions émises ont été totalement libérées.
Ces actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE Euronext. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Au cours de l'exercice 2016, 41 986 425 actions ordinaires ont été créées selon la répartition suivante :

- 34 751 027 actions créées dans le cadre de la conversion des obligations convertibles souscrites par Bracknor Fund Ltd,
- 2 750 000 actions créées dans le cadre de l'Equity Line avec Kepler Cheuvreux,
- 4 290 697 actions créées dans le cadre de la conversion de prêts relais,
- 192 130 actions créées suite à des attributions gratuites d'actions,
- 2 571 actions créées lors de l'exercice de BSAR A et BSAR B.

	31/12/2016	31/12/2015	variation
Nombre d'actions ordinaires	111 653 949	69 667 524	41 986 425
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	**111 653 949**	69 667 524	**41 986 425**

3.9.2 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires.

3.9.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2016	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	Autres	31/12/2016
Capital social	6 967			19	4 179				11 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	49 382				8 063			-605	56 840
Réserve légale	10								10
Réserves statutaires ou contractuelles	403			-19					384
Report à nouveau	-34 373	-13 531							-47 904
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-13 531	13 531	-20 345						-20 345
Subventions d'investissement	520						-106		414
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**9 378**	**0**	**-20 345**	**0**	**12 242**	**0**	**-106**	**-605**	**564**

3.9.4 Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution est de 194 601 789 actions contre 126 475 006 au 31 décembre 2016.
La variation s'explique principalement par l'émission de l'emprunt obligataire convertible avec BSA attachés en faveur de Bracknor Fund Ltd sur le 2ème semestre 2016.

	31/12/2016	31/12/2015	variation
Nombre d'actions à la clôture	**111 653 949**	**69 667 524**	**41 986 425**
Nombre d'actions en dilution	*82 947 840*	*56 807 482*	*26 140 358*
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	2 538 412	1 443 669	1 094 743
- BSAR A	32 507 620	32 509 452	-1 832
- BSAR B	16 928 177	16 928 916	-739
- OCPP (équivalent nominal et intérêts de l'emprunt)	5 575 446	5 575 446	0
- OCA Bracknor	0		0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 8	12 524 093		12 524 093
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 8	12 524 093		12 524 093
Nombre d'actions dilué à la clôture	**194 601 789**	**126 475 006**	**68 126 783**
Taux de dilution	74,3%	81,5%	

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Nombre moyen d'actions	Résultat	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/16	111 653 949	564 126 €	0,005 €	77 082 528 -	20 344 914 €	-0,264 €
Capitaux propres au 31/12/16 en dilution	194 601 789	55 302 736 €	0,284 €	160 030 368 -	20 344 914 €	-0,127 €

3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2016 :

	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2015	Actions créées par le CA au cours de 2016	Actions attribuées en 2016	Actions perdues en 2016	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/16
Plan de fidélité n°3	**33 000**	- 30 000		- 3 000	**-**
Attribution du 12/09/12	**40 000**	- 40 000		-	**-**
Attribution du 19/06/12	**30 000**	- 30 000	-	-	**-**
Attribution du 18/09/13	**65 000**		-	-	**65 000**
Attribution du 28/01/14	**392 130**	- 92 130	-	-	**300 000**
Attribution du 21/09/15	**883 539**		-	-	**883 539**
Plan de fidélité n°4	**-**		125 000	-	**125 000**
Attribution du 08/06/16	**-**		736 788	-	**736 788**
Attribution du 14/12/16	**-**		428 085	-	**428 085**
	1 443 669	- 192 130	1 289 873	- 3 000	**2 538 412**

Le Conseil d'Administration d'Europlasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre.

La première délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005. La deuxième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

(i) Troisième délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011

L'Assemblée Générale du 21 juin 2011 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration (5 octobre 2011) à savoir 1 565 603 actions. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.
Huit plans ont été mis en œuvre.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Plan de Fidélité n°3 :**
  Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 5 octobre 2011, permettait d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 1er avril 2011 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.
  Au 31 décembre 2015, il a été attribué en cumul 126 000 actions au titre de ce plan et il n'y a plus d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2016.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 19 juin 2012 :**
  Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 19 juin 2012, 30 000 actions ont été attribuées au Président de la Société sur l'atteinte d'objectifs. La période d'acquisition étant de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président, les 30 000 actions sont définitivement acquises au 31 décembre 2016.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 12 septembre 2012 :**
  Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2012, 40 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions. La période d'acquisition étant de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président, les 40 000 actions sont définitivement acquises au 31 décembre 2016.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 18 septembre 2013 :**
  Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 18 septembre 2013, 65 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions et sont toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2016. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 28 janvier 2014 :**
  Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration des 23 décembre 2013 et 28 janvier 2014, 200 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions, 100 000 actions ont été attribuées à M. François Marchal au titre de ses fonctions de Directeur Général et 92 130 actions à M. Jean-Eric Petit au titre de ses fonctions de Directeur Général. La période d'acquisition est respectivement de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président et de M. François Marchal et de 2 ans pour M. Jean-Eric Petit. En 2016, les 92 130 actions du Directeur Général sont définitivement acquises, et les 300 000 actions sont donc toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2016.

(ii) Quatrième délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015

L'Assemblée Générale du 24 juin 2015 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration (21 septembre 2015) à savoir 6 937 005 actions. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.
4 plans ont été mis en œuvre.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 21 septembre 2015 :**
  Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2015, ont été attribuées au Directeur Général 276 179 actions correspondant à 0.40% du capital de la Société, au titre du bonus de fidélité 2014 et 552 360 actions correspondant à 0.80% du capital de la Société, au titre du bonus de performance 2014. Lors de ce conseil, il a également été attribué gratuitement 55 000 actions au Président. La période d'acquisition est de 2 ans pour ces 2 attributions. Au 31 décembre 2015, les 883 539 actions sont donc toujours en cours d'acquisition.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Plan de Fidélité n°4:**
  Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 8 juin 2016, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 8 juin 2016 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.
  Au 31 décembre 2016, il a été attribué 125 000 actions au titre de ce plan.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 8 juin 2016 :**
  Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 8 juin 2016, ont été attribuées au Directeur Général 364 080 actions au titre du bonus de performance 2015 et 277 708 actions au titre du mandat de Directeur Général (bonus de fidélité 2015). Lors de ce conseil, il a également été attribué gratuitement 55 000 actions au Président et 40 000 actions en faveur de la Direction Financière. La période d'acquisition est de 1 an pour ces 3 attributions. Au 31 décembre 2016, les 736 788 actions sont donc toujours en cours d'acquisition.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 14 décembre 2016 :**
  Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2016, ont été attribuées au Directeur Général 428 085 actions au titre du mandat de Directeur Général (bonus de fidélité 2016). La période d'acquisition est de 1 an. Au 31 décembre 2016, les 428 085 actions sont donc toujours en cours d'acquisition.

3.10 Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/16	QP virée au résultat < 2016	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet ULCOS	7	94	2	92	0
Subvention projet TURBOPLASMA	7	454	65	211	178
Subvention projet SESCO	5	99	20	43	36
Subvention projet KIWI	7	278	20	59	199
Total		**925**	**106**	**405**	**414**

3.11 Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés aux projets Turboplasma® et KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

	31/12/2015	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2016
Avance conditionnée projet Turboplasma	300	0	- 200	100
Avance conditionnée projet KiWi	480	0	0	480
Total	**780**	**0**	**- 200**	**580**

	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet Turboplasma	100	0	0	100
Avance conditionnée projet KiWi	90	390	0	480
Total	**190**	**390**	**0**	**580**

3.12 Provisions

3.12.1 Provisions pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.
Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 décembre 2016, une provision pour charges sociales de 204 K€ est enregistrée pour couvrir la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la Direction du Groupe décidée en 2016. La contribution ne sera payée aux organismes sociaux qu'après attribution définitive.

3.12.2 Provisions pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2016, la provision s'élève à 355 K€ (31 décembre 2015 : 318 K€).

3.12.3 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.
La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 52 K€ au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 40K€).

	Hypothèses retenues au 31/12/2016	Hypothèses retenues au 31/12/15
Taux d'actualisation	1.31%	2.03%
Revalorisation des salaires	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
Charges sociales patronales	47%	47%
Contribution employeur	50%	50%
Droits conventionnels	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
Turnover	Fort	Fort
Probabilité de survie	Table de mortalité INSEE 2015	Table de mortalité INSEE 2013
Ventilation des départs à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

3.13 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.
Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2016 s'élèvent à 5 328 K€ et correspondent à l'emprunt obligataire convertible émis en décembre 2015, intérêts courus inclus.

Les avances et acomptes reçus sur commandes sont restés stables à 65 K€ au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, les dettes diverses s'élèvent à 2 831 K€ (31 décembre 2015 : 2 240 K€) et sont composées pour 1 404 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2015 : 1 288 K€), pour 1 399 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2015 : 950 K€), pour 27 K€ de dettes sur immobilisations et comptes rattachés (0 en 2015), pour 1 K€ de dettes en compte courant envers les filiales (31 décembre 2015 : idem).

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2016 est donné en note 5.8.3.

3.14 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Au 31 décembre 2016, un produit constaté d'avance a été enregistré dans le cadre des différents contrats en cours pour un montant de 251 K€.

3.15 Soldes en devises

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

Méthode de comptabilisation des contrats à long terme

Selon le PCG, un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue, dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices mais également un contrat spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation, ou la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien ou d'un service fréquemment complexe. L'avis du CNC n°99-10 précise en outre la notion de complexité qui recouvre la mise en œuvre de techniques ou de savoir-faire divers en vue de la réalisation d'un même objectif. Cette notion se traduit également en termes de projet et a généralement des conséquences sur la durée d'exécution du travail.

Les contrats négociés et exécutés par Europlasma répondent à ces critères et à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31 décembre 2016, aucune provision n'a été dotée (31 décembre 2015 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	2016			2015		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes d'équipements et d'installations	94	1280	1374	114	1749	1863
RRR accordés sur ventes de PF	0	0	0	0	0	0
Production vendue de biens	**94**	**1 280**	**1 374**	**114**	**1749**	**1863**
Produits des activités annexes	824	0	824	826	0	826
Autres prestations de services	285	72	357	41	420	461
Production vendue de services	**1 109**	**72**	**1181**	**867**	**420**	**1 287**
Chiffre d'affaires net	**1 203**	**1 352**	**2 555**	**981**	**2 169**	**3 150**

Le chiffre d'affaires export de l'exercice 2016 est composé de l'avancement constaté sur le contrat chinois pour 369 K€ et sur le contrat KNPP pour 983 K€.

Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes.

4.2 Transferts de charges

Le montant des transferts de charges s'élève à 265 K€ en 2016 contre 324 K€ en 2015.

Les transferts de charges enregistrés dans le résultat 2016 correspondent pour l'essentiel :

- à des refacturations de charges intragroupes pour un montant de 99 K€, et
- aux frais de l'emprunt OCABSA Bracknor classés en charges à étaler sur la durée de l'emprunt, pour un montant de 143 K€.

4.3 Résultat financier

	2016	2015
Dividendes		
Revenus sur créances financières intragroupe	47	138
Reprises sur provisions financières	26 517	
Gains de change		
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP		41
Produits financiers	**26 564**	**179**
Intérêts sur emprunts	-307	-35
Intérêts sur dettes financières intragroupe		
Perte de change	-1	-1
Dotation aux provisions financières	- 40 507	- 11 285
Autres charges financières	-20	-142
Charges financières	**-40 835**	**-11 463**
Résultat financier	**-14 271**	**-11 284**

Les produits financiers de l'exercice 2016 sont constitués des intérêts sur les comptes courants des filiales pour 47 K€ ainsi que des reprises sur provisions financières pour 26 517 K€ sur les créances rattachées à la participation de CHO Power. CHO Power a fait l'objet d'une recapitalisation au printemps 2016 : les créances ont été incorporées en titres de participations dépréciés à 100%.

Les charges financières de la période s'élèvent à 40 835 K€ et sont constituées quasi exclusivement des provisions pour dépréciation des titres de participations et des créances rattachées aux participations (Société Civile Immobilière de Gazéification, Inertam et CHO Power).

4.4 Résultat exceptionnel

	2016	2015
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	7	
Produit sur exercice antérieur	65	15
Produits de cession des éléments d'actif cédés	0	6
Quote-part des subv. d'investissement	106	108
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités	1	64
Autres produits exceptionnels sur opé capital		
Reprise de provisions exceptionnelles	0	417
Produits exceptionnels	**179**	**610**
Pénalités et amendes	-14	-107
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	-29	- 4
Val. comptable des éléments d'actif cédés	0	-402
Autres charges exceptionnelles sur opé capital	-92	-22
Dotations aux amts exceptionnels	-106	
Charges exceptionnelles	**-240**	**- 535**
Résultat exceptionnel	**-61**	**75**

Les produits exceptionnels essentiellement constitués des quotes-parts des subventions d'investissements virées au résultat pour 106 K€ (2015 : 108 K€) ainsi que des bonis liés aux remises de pénalités sur les moratoires accordés en 2013 et 2014 pour 64 K€.

Les charges exceptionnelles sont quant à elles composées de 106 K€ d'une provision pour impôt ainsi que 92 K€ de moins-values sur les actions dans le cadre de la gestion du contrat de liquidités (92 K€).

4.5 Impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices est intégralement constitué du Crédit Impôt Recherche comptabilisé au titre de l'exercice 2016.

4.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Evénements postérieurs à la clôture

5.1.1 Evénements Corporate

Emprunt obligataire OCABSA

Le 23 janvier 2017, la société a tiré une neuvième tranche en émettant 100 OCA et 3 846 152 BSA, et reçu 1 million d'euros.

Augmentation de capital associée aux OCABSA

La conversion des 100 OCA de la tranche 9 a donné lieu à l'émission de 4 761 905 actions ordinaires
Entre fin février et début mars 2017, la société a perçu la somme de 3 millions d'euros suite à la conversion de 10 742 700 BSA par Bracknor Fund Ltd, en 10 742 700 actions ordinaires nouvelles, il reste dorénavant 18 151 638 BSA (attachés aux OCA) en circulation.
En conséquence de cet apport de 3 M€, la société a suspendu les tirages de tranches d'OCABSA depuis le 23 janvier.

5.1.2 Evénements spécifiques Europlasma S.A.

Contrat KNPP

Le système plasma fourni par Europlasma a été mis en service mi-janvier 2017. Une série d'essais de réception a été réalisée avec succès en mars en présence des partenaires. La réception définitive de l'installation consistera à répéter ces essais, cette fois en présence du client final et des autorités bulgares. Elle est à présent prévue au 3ème trimestre 2017.

Contrat KNC

Le four de vitrification fourni par Europlasma a été testé avec succès fin 2016. Les portions de l'usine de traitement de cendres qui incombent au client KNC sont en cours d'achèvement, et la réception définitive est également prévue au 2ème trimestre 2017.

Nucléaire

L'étude démarrée en 2016 relative au traitement de déchets de divers types (liquides, solides) et de divers niveaux de radioactivité (très faiblement, faiblement, et moyennement actifs) sera finalisée au début du 2ème trimestre 2017.

En parallèle, le contrat signé en novembre 2016 pour la fourniture d'un système plasma fonctionnant à l'oxygène, destiné aux déchets moyennement actifs est en cours d'exécution. Les premiers essais de réception de la torche auront lieu à Morcenx à l'été 2017, conformément au planning.

Développement commercial

Europlasma a signé un contrat d'étude de faisabilité avec une entreprise tchèque pour le traitement de cendres volantes par plasma.

Marché Chinois

Europlasma continue ses démarches de prospection active sur le marché chinois et a été invité à participer à la mission Clean Technologies organisée par l'Union Européenne qui s'est tenue du 20 au 24 mars 2017, à Beijing. Cette mission a permis en outre de faire le point avec le gouvernement chinois (Ministère de l'Environnement) sur la qualification du vitrifiat comme produit inerte et valorisable. Ces travaux avancent rapidement, et devraient être finalisés début 2018.

Protection de la propriété industrielle

L'idéogramme d'Europlasma en mandarin (欧普拉思玛) a été déposé sur les territoires de la république populaire de Chine, Hong-Kong et Taïwan dans un souci de protection intellectuelle sur ces marchés cibles. De même, le logo Europlasma a également été déposé dans ces pays ainsi que plusieurs autres faisant partie des secteurs géographiques stratégiques pour le développement des activités du Groupe. Enfin, un « brevet technique » est en cours de finalisation, il sera déposé en Chine à l'été 2017.

Sidérurgie

Le développement de l'activité d'Europlasma Industries dans le secteur sidérurgique reste dans les axes de développement prioritaires avec des relations avancées auprès de plusieurs acteurs européens. Rappelons à ce titre que la technologie mise au point par Europlasma Industries dans ce domaine consiste notamment à effectuer un reformage à sec des gaz de hauts fourneaux en vue de la diminution, voire l'élimination, des émissions de CO_2 et de l'optimisation du procédé sidérurgique.

5.1.3 Evénements particuliers liés aux filiales

Centrale CHO Morcenx : commande des moteurs et levée des réserves en cours

La livraison finale avec réserves (FAR) a été réalisée fin 2015, et les réserves levées ou en passe de l'être.
Ainsi, concernant la capacité de production électrique du site, CHO Power a acheté 2 moteurs GE Jenbacher ayant chacun une capacité de production de 2 MWe. Ceux-ci spécialement conçus par GE Jenbacher pour la centrale CHO Morcenx ont été livrés sur le site de Morcenx en septembre 2016 et devraient être loués à CHO Morcenx.
L'installation et le raccordement des moteurs et de leurs équipements auxiliaires (armoire de contrôle, aéro-réfrigérants, cuves à huile, ventilateurs d'extraction) ont été finalisés en octobre 2016. Un protocole de tests très exigeants a par la suite révélé la nécessité d'optimiser plusieurs modes opératoires, décalant ainsi la réception du premier moteur à février 2017 et du second moteur à début avril 2017.

Autres projets de Centrale CHO : obtention des autorisations d'exploitation

Par ailleurs, les autorisations d'exploitation pour les futures usines à Thouars dans les Deux-Sèvres (CHO Tiper) et à Locminé dans le Morbihan (CHO Locminé) ont été obtenues en 2016. Consécutivement, le plan de financement de CHO Tiper est en cours dans la perspective d'un démarrage de la construction d'ici le 31 décembre 2017.

Inertam

Production

Le four arrivant au terme de sa campagne, il a été arrêté en janvier 2017 pour procéder à sa réfection totale, conformément au planning de maintenance.
Toutefois, le contrôle des installations périphériques et du stock de vitrifiat ont nécessité des interventions supplémentaires, et par souci de précaution des analyses complémentaires, retardant le redémarrage de la production de 3 à 4 semaines. La mise en service du four remis à neuf devrait permettre de compenser ce léger retard.

Perspectives – investissement dans un four de rechange

L'impact des incidents exceptionnels survenus en 2016 sur la rentabilité et la productivité dont l'une des conséquences collatérales est l'accroissement du volume des déchets stockés, a conduit le conseil d'administration du 1er février 2017 à autoriser l'investissement dans un four de rechange. L'interchangeabilité des fours permettra en effet de fiabiliser la productivité en mutualisant le risque d'arrêt consécutif à un incident technique, et d'augmenter sensiblement la capacité de production en réduisant la durée des arrêts de maintenance programmés.
Cet investissement devrait rentrer en production début 2018, à la date de l'arrêt programmé pour entretien du four actuellement en production et permettra, comme indiqué ci-dessus, d'accompagner la croissance tout en respectant les contraintes de stockage.

Aux mesures de sécurité renforcées pour l'unité, s'ajoute une forte pression réglementaire qui entraine des coûts de fonctionnement et d'investissement supplémentaires. Ceci a amené la société à augmenter les tarifs de traitement des déchets amiantés à compter de septembre 2016. Toutefois, la production 2017 se fera prioritairement à partir du stock de déchets non impacté par cette augmentation dont les pleins effets sur le compte de résultat se verront en 2018.

Malgré cette augmentation des tarifs, le rythme des livraisons de déchets amiantés reste soutenu, traduisant l'intérêt accru du marché pour la solution d'élimination définitive proposée par Inertam, et devrait permettre à Inertam de renouer rapidement avec sa bonne dynamique de croissance.

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Avals, cautions et garanties

Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le Conseil d'administration du 24 septembre 2004 a autorisé Europlasma à se porter caution solidaire d'Inertam en garantie des engagements de cette dernière à l'égard d'un fournisseur à concurrence de 30 K€.

Europlasma a émis 2 cautions bancaires en faveur de l'un de ses clients (contrat à long terme) au cours de l'exercice 2010, dont une caution de bonne fin de 519 K€ courant jusqu'au 7 avril 2018 et une caution de restitution d'acompte de 90 K€ courant jusqu'au 7 avril 2016. En raison du décalage dans l'exécution du contrat demandé par le client, le terme et le montant de ces garanties ayant été renégociés fin 2013. Deux comptes de portefeuille de titres de montants équivalents ont été gagés au profit d'HSBC en garantie de ces cautions bancaires.

Europlasma s'est portée caution pour le compte de sa filiale CHO Power au bénéfice de la société CHO Morcenx à hauteur de 2 500 K€ pour garantir les risques de délai et de performances attachés au contrat de construction de l'usine (contrat EPC Engineering Procurement & Construction). Cette caution expirera à la délivrance du certificat de mise en service définitive de la centrale électrique par CHO Morcenx mais sera remplacée par une caution du même montant concernant le contrat d'exploitation et maintenance de l'usine (contrat O&M Operations & Maintenance). Cette caution a été portée à 3 371 K€ fin décembre 2014 suite aux renégociations, validée par un procès-verbal de Conseil d'administration du 17 mars 2015.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2015 a autorisé Europlasma à se porter garant pour le compte de ses filiales CHO Power, Inertam et CHOPEX, à hauteur de 199 000 €, envers la société TEMsys-ALD Automotive. Cette garantie à première demande concerne les contrats de location des véhicules de société du Groupe.

Actions attribuées gratuitement en période d'acquisition

2 538 412 actions attribuées gratuitement sont en période d'acquisition (cf. note 3.9.6 Plans d'attribution gratuite d'actions)

Crédit-bail

Il n'y a aucun contrat de crédit-bail significatif en cours à la clôture de l'exercice.

5.2.2 Engagements reçus

EUROPLASMA a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 1 800 K€ à sa filiale INERTAM. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- la réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2016.

5.3 Effectifs

L'effectif moyen (hors mandataires sociaux) sur l'exercice 2016 est de 16 salariés (2015 : 15).

5.4 Réconciliation des postes de bilan et compte de résultat avec les entreprises liées

Créances	**31/12/2016**
Créances rattachées à des participations	13 042
Clients et comptes rattachés	3 637
Autres créances	14
Total	**16 693**

Dettes	**31/12/2016**
Dettes financières	0
Fournisseurs et comptes rattachés	372
Autres dettes	1
Total	**373**

Produits	**31/12/2016**
Produits d'exploitation	1 017
Produits financiers	47
Total	**1 064**

Charges	**31/12/2016**
Charges d'exploitation	157
Charges financières	0
Total	**157**

5.5 Transactions significatives avec des parties liées

Il n'y a pas eu de transactions significatives conclues en dehors des conditions normales de marché avec des parties liées autres qu'avec les filiales détenues en totalité.

5.6 Rémunération des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées au cours de l'année 2016 par Europlasma aux membres des organes d'administration et de direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

Conseil d'Administration hors fonctions de Direction :
- 66 K€ de jetons de présence bruts
- 6 K€ de salaires bruts

De plus, les attributions gratuites d'actions en faveur des membres du Conseil d'Administration hors fonctions de Direction représentent un montant de 29 K€ (valorisées à leur juste valeur).

Direction :
- 257 K€ de salaires et indemnités bruts
- 442 K€ d'attributions gratuites d'actions (valorisées à leur juste valeur)

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle légal	51	51	102
Services Autres que la Certification des Comptes	52	42	94
Total	**103**	**93**	**196**

5.8 *Informations diverses*

5.8.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 494		
Autres immobilisations incorporelles	1 304		23
TOTAL immobilisations incorporelles :	**2 798**		**23**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	310		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 056		58
Installations générales, agencements et divers	48		
Matériel de transport	21		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	132		1
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	48		51
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**5 614**		**109**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	36 348		29 879
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	32 811		10 846
TOTAL immobilisations financières :	**69 159**		**40 725**
TOTAL GÉNÉRAL	**77 571**		**40 857**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 494	
Autres immobilisations incorporelles			1 326	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**2 820**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			310	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 114	
Inst. générales, agencements et divers			48	
Matériel de transport			21	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			133	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	56		43	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**56**		**5 668**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			66 227	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		30 578	13 078	
TOTAL immobilisations financières :		**30 578**	**79 305**	
TOTAL GÉNÉRAL	**56**	**30 578**	**87 794**	

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.		187		1 075
Autres immobilisations incorporelles	1 247	21		1 268
TOTAL immobilisations incorporelles :	**1 247**	**208**		**2 343**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	104	30		134
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	3 228	489		3 717
Inst. générales, agencements et divers	13	4		18
Matériel de transport	21			21
Mat. de bureau, informatique et mobil.	125	2		127
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**3 491**	**526**		**4 017**
TOTAL GÉNÉRAL	**4 738**	**734**		**6 360**

Le tableau suivant présente les mouvements sur les charges à répartir sur les frais d'émission d'emprunt :

	31/12/2015	**+**	**-**	**31/12/2016**
Frais sur OCPP décembre 2015	285	159	112	331

5.8.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients	318	37		355
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités		12		12
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	40	13		52
Provisions pour impôts		106		106
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	126	79		205
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**483**	**246**		**729**
Prov. sur immobilisations incorporelles	397		122	275
Prov. sur immobilisations corporelles	1 303			1 303
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	35 923	29 879	1	65 801
Prov. sur autres immo. financières	27 289	10 626	26 516	11 399
Provisions sur stocks et en cours	465	152	91	527
Provisions sur comptes clients		2 734		2 734
Autres provisions pour dépréciation	41	11	1	51
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**65 418**	**43 401**	**26 731**	**82 089**
TOTAL GÉNÉRAL	**65 902**	**43 647**	**26 731**	**82 818**

5.8.3 Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	13 042		13 042
Prêts	17		17
Autres immobilisations financières	19		19
TOTAL de l'actif immobilisé :	**13 078**		**13 078**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 174	1 537	3 637
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	402	402	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	235	235	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	10	10	
État - Divers	10	10	
Groupe et associés	0	0	
Débiteurs divers	106	106	
TOTAL de l'actif circulant :	**5 938**	**2 301**	**3 637**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	153	153	
TOTAL GÉNÉRAL	**19 169**	**2 454**	**16 716**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	5 328		5 328	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1	1		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 404	1 033	372	
Personnel et comptes rattachés	262	262		
Sécurité sociale et autres organismes	552	377	176	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	550	550		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	35	35		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	27	27		
Groupe et associés	1	1		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	251	251		
TOTAL GÉNÉRAL	**8 411**	**2 536**	**5 875**	

5.8.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	2 124
Personnel	
Organismes sociaux	
État	20
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	**2 143**

5.8.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	319
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	741
Dettes fiscales et sociales	428
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	**1 488**

5.8.6 Incidence des évaluations dérogatoires

Néant

5.8.7 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissements de la dette future d'impôt (en K€)	Montant
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuations des cours Autres	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt (en K€)	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - Provisions pour IFC - Provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées aux participations Autres	52 79 934
Total	79 986

Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins-values à long terme	30 549
Total	30 549